

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée,

80 rue St-Denis, - - - MONTREAL.

Téléphone Bell Est 1185-1186.

Montréal et Banlieue, \$2.50

ABONNEMENT Canada et Etats-Unis, 2.00 PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.

A moins d'avis contraire par écrit adressé directement à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration, l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal".

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT" Montréal.

ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLEURS DU CANADA, INCORPORÉE

Les marchands détaillants ont un grand sujet de plaintes dans la manière dont se vendent les stocks des faillis ou des insolubles dans les biens sont liquidés par un curateur.

Dans les villes comme dans les campagnes, la vente en bloc du fonds de commerce des faillis à tant dans la piastre, ne saurait subsister davantage.

L'Association des Marchands détaillants du Canada, Incorporée, a inscrit dans son programme l'abolition de ce système de ventes, et elle fera le nécessaire pour arriver à ce résultat.

On comprend le tort que cause aux marchands voisins la vente au rabais d'un stock acheté à 40 ou 50 centins dans la piastre sur le prix de facture. L'acheteur du stock d'un failli peut faire de brillantes affaires, mais il les fait au détriment des autres marchands d'une même localité dans les villages et de tout un quartier dans les villes. De sorte que la faillite d'un marchand peut, dans certaines circonstances, causer la ruine d'autres marchands, simplement parce que le stock du marchand failli a été vendu d'un seul bloc à un prix bien au-dessous de ce que le marchand ordinaire est contraint de payer dans le commerce régulier.

Le meilleur moyen, à notre avis, serait de diviser le stock des faillis en un assez grand nombre de lots, de façon à répartir la marchandise en autant de lots que possible. On arriverait ainsi à diviser le stock qui, la plupart du temps, se répartirait dans plusieurs localités. On éviterait ainsi le dommage considérable qui résulte du système actuel. De plus, il y aurait plus d'acheteurs concurrents, la vente rapporterait d'avantage et les fournisseurs auraient assurément de plus forts dividendes à se partager.

L'Association des Marchands Détaillants du Canada, Incorporée, fait donc oeuvre utile en voulant mettre un terme à une cause de trouble sérieux dans le commerce de détail.

Les marchands détaillants devraient, en conséquence, lui donner leur appui afin de l'aider à combattre efficacement les maux qui affligent le commerce.

Le meilleur appui à donner à l'Association des Marchands Détaillants du Canada, est d'en faire partie, de compter au nombre de ses membres et de prendre part autant que possible aux assemblées de la section, ou de la succursale dans laquelle on s'est fait enregistrer.

Du train dont va l'organisation des succursales et des sections on peut dire qu'avant longtemps, l'Association comptera dans son sein au moins 90 pour cent de tous les marchands détaillants de la Province de Québec.

Nous sommes persuadés qu'aucun des lecteurs du Prix Courant, parmi les marchands, ne voudra faire partie des dix pour cent qui resteront en dehors, plongés dans leur égoïsme et l'éloignement de la société de leurs confrères.

* * *

Une nouvelle succursale de l'Association des Marchands Détaillants, vient d'être fondée dans le Comté de Rimouski. Nous donnons ailleurs le compte rendu de la première assemblée.

L'Association des Marchands Détaillants du Canada progresse rapidement. Dès qu'on peut réunir quelques marchands et leur expliquer le bien qu'elle peut faire au commerce, ils demandent à en faire partie.

Comité Provincial de la Section des Quincailliers de la Province de Québec

Mercredi, le 21 septembre, a eu lieu une assemblée du Comité Provincial de la Section des Quincailliers de la Province de Québec, à laquelle étaient présents MM. A. Léger, Président, Montréal; H. Lemieux, 1er Vice-Président, Québec; A. Raymond, 2e Vice-Président, Montréal; L. P. Venne, Trésorier, Montréal et J. A. Beaudry, Secrétaire, Montréal.

Les mêmes membres formeront le Comité qui devra rencontrer les Marchands de gros du commerce de la quincaillerie.

* * *

Comité Provincial de la Section des Epiciers de la Province de Québec

La semaine dernière, une assemblée du Comité provincial de la Section des Epiciers de la Province de Québec a eu lieu au siège social de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, Incorporée, à Montréal.

Etaient présents: MM. J. D. Boileau, Président, Montréal; Jos. Picard, 1er Vice-Président, Québec; J. A. Doré, 2e Vice-Président, Montréal; J. J. Boyce, Trésorier, Québec et J. A. Beaudry, secrétaire, Montréal.

Les mêmes membres du Comité ont été désignés pour avoir une entrevue avec les marchands de gros du commerce de l'épicerie.

* * *

Succursale du Comté de Rimouski

A l'assemblée d'organisation de la Succursale du Comté de Rimouski de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, Incorporée, tenue à Rimouski, le 16 septembre 1910, sous la présidence de M. V. St-Laurent,

Etaient présents: MM. P. Tremblay, Ste Luce Station, J. Proulx, Talbot Li-